

NOTE THÉMATIQUE INTRODUCTIVE

À la veille de la COP 21 prévue en décembre 2015 à Paris (France), où l'on aspire à parvenir à un accord universel sur le climat, les collectivités locales entendent pleinement jouer leur rôle dans ce grand débat international. C'est dans ce cadre que cette rencontre de Dakar, portée par l'Association de Maires du Sénégal et la Commission décentralisation et démocratie locale de l'AIMF, enregistre la participation des Maires de plusieurs capitales africaines, de Présidents d'associations d'élus locaux et du Secrétariat permanent de l'AIMF, plus d'une centaine d'élus locaux sénégalais de premier plan et d'experts de haut niveau, pour préparer un plaidoyer des Maires africains.

C'est ainsi qu'il faut inscrire ce séminaire, d'une part, dans le cadre du rôle stratégique que les villes doivent jouer dans la lutte contre les changements climatiques et, d'autre part, dans le Plan d'action de l'ONU, issu du Pacte de Mexico (2007), pour lequel les Maires et les gouvernements locaux ont développé « une Feuille de route des gouvernements locaux pour le climat » afin d'apporter une contribution significative aux différentes Conférences des parties (COP), mais aussi à « la gouvernance mondiale sur les questions climatiques ».

À cet effet, l'Association Internationale des Maires Francophones a entrepris en octobre, 2013 à Kaolack (Sénégal), une réflexion sur le thème « **Changements climatiques et Démarche d'élaboration de Plans Climat adaptés aux Villes du Sud : l'expérience des collectivités territoriales sénégalaises** ». Plusieurs villes du Sénégal parmi lesquelles Dakar, Guédé Chantier, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor, ont contribué, avec l'AIMF, à l'Appel de Kaolack « *Pour l'engagement des collectivités territoriales du Sud face au changement climatique et vers de nouveaux modèles pour un développement urbain durable* ». Cette orientation se retrouve aussi dans la « Déclaration du Sommet mondial Climat & Territoires » du 2 juillet 2015 à Lyon (France), où l'action territoriale, nécessitant une gouvernance locale plus efficace, a été placée au cœur de la réponse face au défi climatique. Dans la logique de cette réflexion, l'AIMF a organisé une journée climat à Kinshasa (RDC) en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, en novembre 2014 au cours de laquelle une Déclaration des Autorités Locales Francophones sur la lutte contre le changement climatique a été adoptée.

Ce séminaire qui porte sur le thème : « **Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : L'exemple innovant du partenariat entre l'Etat sénégalais et les villes** » est appelé à répondre à deux questions majeures :

1. Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'adaptation au changement climatique ?
2. Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?

L'organisation de ce séminaire international va tourner principalement autour de deux grands panels parallèles pour répondre aux questions relatives d'une part, aux mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'État du Sénégal que le gouvernement a mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique et d'autre part, traiter celle portant sur les projets innovants, concrets et adaptés promus par les villes avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement

climatique. Ces deux axes de réflexion structureront cette rencontre. En plus des deux panels, un atelier spécial sera organisé à l'intention de quelques villes sénégalaises pour la présentation de leurs projets et plans d'actions prévus dans le cadre de la prévision et de la gestion des conséquences des changements climatiques.

Ainsi, pour chaque panel une note conceptuelle est élaborée à l'effet de faciliter les discussions. L'objectif général de chacun des panels est de contribuer, par une réflexion constructive, à expliquer les efforts fournis par l'État du Sénégal et ses démembrements que sont les collectivités locales à faire face au changement climatique. De façon plus spécifique, il s'agit d'avoir une compréhension commune et partagée de la note conceptuelle qui lui est adressée et de valider et adopter le plaidoyer des Maires des villes d'Afrique, en particulier tous les engagements de l'État et des collectivités locales qui y sont présentés.

À l'issue du séminaire, le principal résultat attendu est l'affirmation d'un engagement fort et précis à travers un plaidoyer des Maires des villes d'Afrique à travers l'exemple du Sénégal sur les changements climatiques, validé et adopté par les participants aux différents panels.

En ce qui concerne la démarche méthodologique à emprunter, il s'agira d'organiser une discussion large et approfondie des notes conceptuelles, de toutes les communications prévues dans le panel et de débattre sur les propositions d'engagements de l'État et des collectivités locales contenues dans le plaidoyer en plus des recommandations adressées aux partenaires techniques et financiers. Le but ultime des débats est de valider et d'adopter le plaidoyer sous forme d'une contribution des villes africaines au débat mondial sur le changement climatique avec des solutions et des stratégies d'adaptation et d'atténuation très claires.

Au regard de l'objectif principal du plaidoyer, les réflexions du séminaire s'appuieront sur l'exemple pratique de l'État et des collectivités locales du Sénégal, pour tenter de démontrer le caractère innovant de la collaboration entre le niveau central et local, en l'occurrence l'État et ses villes ainsi que son impact décisif sur le développement et les politiques de lutte contre le changement climatique. Pour atteindre cet objectif, des développements en rapport avec le contexte sénégalais, au travers de sa législation et de son cadre réglementaire de lutte contre le changement climatique, de son Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique, du degré d'implication de ses collectivités locales à la formulation de ces politiques/programmes, à leur mise en œuvre, ainsi que des difficultés rencontrées seront étudiés.

Les réponses à l'ensemble de ces interrogations sont à trouver à l'issue d'un processus de partage d'expériences, d'apprentissages et de diffusion de bonnes pratiques, de compensation de leurs faiblesses en matière de planification stratégique, de déficit et/ou qualification du personnel et de leurs contraintes à construire des projets à fondement local, et pouvant être traversés par plusieurs échelles et plusieurs acteurs en vue aussi d'approfondir les politiques de décentralisation initiées par le Sénégal et dans le cadre spécifique du changement climatique, notamment en direction de Paris 2015.

Le séminaire sera un moment fort de plaidoyer afin que l'État appuie davantage les villes pour leur autonomisation, avec plus de moyens leur permettant de trouver de nouveaux partenaires pour la mise en œuvre des projets de lutte contre le changement climatique, et ses réflexions porteront sur les objectifs, entre autres, ci-après :

- élaborer un document de plaidoyer que l'État du Sénégal s'engagera à porter en faveur des collectivités locales pour la reconnaissance de leur rôle capital dans la lutte contre les effets du changement climatique ;
- engager davantage les Maires et les collectivités locales à mettre la lutte contre les effets du changement climatique au cœur de leurs actions prioritaires ;
- mettre en place une nouvelle manière de faire qui impliquera tous les acteurs pour un appui aux collectivités locales qui doivent être les maîtres d'œuvre du programme qu'elles ont établi à travers une bonne sensibilisation et une mobilisation des acteurs comme les services déconcentrés de l'État, la société civile, les médias, les chercheurs, les populations et leurs groupements ;
- susciter de nouvelles mesures législatives et réglementaires de transfert de compétences responsabilisant davantage les collectivités locales en matière de lutte contre le changement climatique ;
- promouvoir des mécanismes de financements innovants conjoints sur la prévention et l'adaptation au changement climatique, qui soutiendront les projets des collectivités locales avec des informations stratégiques précises sur les opportunités, les modalités et les mécanismes de financement des projets verts ;
- intégrer des représentants des élus locaux dans les délégations officielles devant participer à la COP 21 en décembre 2015 à Paris.

Les participants à ce séminaire sont attendus sur ces questions précises auxquelles ils doivent apporter des réponses concrètes et bien planifiées.

Présentée par Aliou SOW, docteur d'État ès Lettres
Maître de Conférences d'Études africaines et postcoloniales, UCAD
Ancien Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Sénégal
Coordonnateur adjoint de la Commission scientifique du Séminaire